

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 15.09.2022

. d'affichage : 26.09.2022

N° de la délibération : 2022-162

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, Mme DELEFORTRIE Luciane, M. ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, PINCHON Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, DEMULE Frédéric, Mme TOTET Fanny, MM. MEREL Michel, BELLARD Joël, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. DE WITASSE THEZY Charles avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.
M. PINCHON Jacques avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Secrétaire de séance : M. BOITEL Francis

OBJET :

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS PARTICIPANTS

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a participé et a été retenue lors de l'appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation des centre-bourgs lancée en juillet 2014. La réflexion engagée en lien avec les services de l'État a abouti à la signature d'une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH.

Le projet porté par la convention prévoit des aides aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Ces aides sont destinées aux propriétaires occupants et bailleurs du centre-bourg (Ham, Eppeville et Muille-Villette) et également destinées à ceux des Communes membres de la CCES. Elles concernent différents types de travaux, amélioration énergétique, adaptation en faveur de l'autonomie et lutte contre l'habitat dégradé.

Vu la convention de revitalisation du centre-bourg valant OPAH signée le 26 octobre 2016 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH),

Vu l'avenant N°1 de la convention de Revitalisation du Centre-Bourg signé le 26 décembre 2017,

Vu la délibération 2016-46 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016, autorisant le Président à signer la Convention de Revitalisation du Centre-Bourg étendue aux communes du territoire,

Vu la délibération 2017-75 du Conseil Communautaire en date du 10 mai 2017, autorisant le Président à lancer le marché de suivi-animation de l'OPAH, et autorisant le Président à signer l'avenant de la convention de Revitalisation du Centre-Bourg,

Vu l'instruction technique et financière réalisée par l'opérateur retenu, INHARI, agissant par contrat du 15 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue les subventions aux particuliers s'engageant dans un programme de travaux d'amélioration de l'habitat, comme suit :

NOM	COMMUNE	N° voie	Nom voie	TRAVAUX	TAUX SUBVENTION	SUBVENTION CCES ACCORDEE
RIMETTE Jean-Marie	OFFOY	9	Rue Basse	Autonomie	05,00 %	782,10 €
DEMARQUET Catherine	HAM	8	Rue du Bois	Habiter Mieux	12,50 %	2 500,00 €
JONGBLOEDT Marie-France	ESMERY- HALLON	28	Grande Rue	Autonomie	05,00 %	138,50 €
LEROUX Damien	ENNEMAIN		2 Rue des Fauques	Habiter Mieux	12,50 %	2 120,54 €
Total						5 541,14 €

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le



ID : 080-200070985-20220922-DELIB_2022_162-DE